

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE. LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>INSERTEMENTS :</p> <p>Annonces 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p> <p>on traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40</p> <p>ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 4. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p> <p>Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance. Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 Francs</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p> <p>POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
--	---	--

Monaco, le 18 Mai 1880

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 12 de ce mois, M. Henri Bentivoglio-Middleton, Chargé d'Affaires de Son Altesse Sérénissime près le Gouvernement Italien, a été autorisé à accepter et à porter la croix de Commandeur de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, qui lui a été conférée par S. M. le Roi d'Italie.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Charles III a quitté Monaco samedi dernier, à 10 heures du soir, par un train spécial, pour se rendre à Paris, d'où, après quelques jours, Son Altesse Sérénissime ira s'installer au château de Marchais, afin d'y passer la saison d'été.

Nous sommes heureux d'apprendre que le voyage du Prince a été satisfaisant.

Jedi dernier a eu lieu l'inauguration solennelle, pour ainsi dire, du mois de Marie à Sainte-Dévote. Mgr l'Evêque avait voulu, par sa présence, donner à cette cérémonie nouvelle une imposante consécration.

Deux cents personnes environ se pressaient dans la chapelle autour du prédicateur. Un charmant duo, motet à la Sainte-Vierge, composé par M. Duran, organiste de la Cathédrale de Bourges, a été chanté avec beaucoup de talent et de goût.

Après les chants et le sermon, Sa Grandeur a, dans une brève allocution, remercié les fidèles de la Condamine de l'empressement qu'ils mettent à répondre à l'appel de leur Evêque.

La fête de la Pentecôte a été célébrée dimanche, dans la Principauté, avec la pompe accoutumée. Les offices de la journée, présidés par Monseigneur, avaient attiré une affluence considérable.

Pendant l'office divin, une messe nouvelle, de M. Hurand, avec accompagnement d'orchestre, a été exécutée par la maîtrise.

Dans cette messe, bien conçue et d'un caractère très religieux, nous avons remarqué le *Kyrie*, phrase mélodique d'un bel effet, le *Gloria*, dont nous mentionnerons le *Gratias agimus*, duo pour soprano

et contralto, interprété avec un grand ensemble par les enfants, et le *Qui tollis*, solo de baryton, qui a été chanté par un artiste amateur, enfin l'*O Salutaris*, que la maîtrise a enlevé d'une façon remarquable et pleine de sentiment.

Dimanche 23, fête de la Trinité, Mgr l'Evêque assistera pontificalement à la Grand'Messe et aux Vêpres.

Nous approchons de la Fête-Dieu; cette solennité est, cette année, fixée au jeudi 27 de ce mois. Nous rappelons à ce sujet que, l'an dernier, M^{gr} l'Evêque, en remerciant la population du concours dévoué qu'elle avait prêté à la célébration de cette fête, a manifesté le désir de voir, à l'avenir, les maisons des rues désignées dans l'itinéraire de la procession, décorées à l'aide de tentures ou de draperies parsemées de fleurs, comme il est d'usage dans la plupart des villes catholiques, et le sol jonché de fleurs ou de feuillage sur le passage du Très Saint-Sacrement.

Nous apprenons déjà que quelques personnes se proposent d'exécuter le vœu de Notre Premier Pasteur et nous ne saurions trop engager tous les habitants à se concerter pour faire, autant que possible, une décoration uniforme.

Comme toujours, la procession, en quittant la Cathédrale, se rendra, par la rue des Briques, la rue de l'Eglise et la rue du Milieu, sur la place du Palais, où deux reposoirs seront élevés, puis dans la Cour d'Honneur; et, reprenant la rue Basse, la rue de Lorraine et la place de la Visitation, rentrera à la Cathédrale, après avoir fait station à l'église des Pénitents et à la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

M^{me} Delmas, veuve de M. le docteur Delmas, décédé à Monaco il y a quelques années, a fait don au bureau de Bienfaisance de cette ville d'une somme de 7,000 francs.

M. le docteur Delmas, ancien médecin principal de l'armée française, s'était retiré à Monaco, où il avait su s'acquérir toutes les sympathies.

Nous nous faisons l'interprète des pauvres de la Principauté en adressant à M^{me} Delmas nos remerciements pour cet acte de générosité.

Nous avons vu, ces jours derniers, à la Buanderie, les pompes à incendie destinées aux trois prin-

cipaux quartiers de la Principauté. Ces pompes, d'un modèle perfectionné et d'une grande puissance, seront, on le sait, réparties entre Monaco, la Condamine et Monte Carlo.

Un officier expérimenté vient d'être chargé de préparer un projet d'organisation, afin d'assurer, en cas de sinistre, des secours rapides et complets.

Samedi dernier, dans la matinée, un épais brouillard s'est levé vers 9 heures et a couvert Monaco et Monte Carlo jusqu'à près de midi. Le même phénomène atmosphérique s'est renouvelé le lendemain.

Ces brouillards, qui sont fréquents à cette époque sur notre littoral, sont causés par les vents d'Est, chargés de vapeurs humides qui se condensent aux flancs des montagnes et qui ne se dissipent que sous l'action continue du soleil.

Dimanche ont été inaugurés les concerts d'été sur la terrasse du Casino. Ces concerts ont lieu à 3 heures de l'après-midi et à 8 heures et demie du soir, sous la direction de M. Maurice Delpech, sous-chef de l'orchestre.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, des colonnes de porphyre rouge qui ont été placées dans la nouvelle Cathédrale.

On ne se fait pas toujours, dans le public, une idée juste de ce qu'il faut entendre par porphyre; souvent on attache à ce mot une idée exclusive de couleur, sans tenir compte de la composition de la pierre et de la disposition des éléments minéralogiques qui la constituent. Nous avons cru que quelques renseignements sur le porphyre et l'historique de son emploi seraient lus avec plaisir par nos lecteurs.

Le nom de *porphyre* (*porphura*, pourpre), donné à cette pierre par les anciens, lui vient de sa couleur. La teinte du porphyre varie, toutefois, dans certaines limites, entre le rouge, le brun rougeâtre proprement dit, et le brun de foie, le brun chocolat, le brun violacé, etc.; les nuances sont différentes selon les localités, ou suivant les échantillons d'une même localité; mais, quelles qu'elles soient, la pierre présente toujours une pâte uniforme, dans laquelle sont disséminés de petits cristaux blancs ou rose pâle, qui tranchent par leur couleur avec celle du fond lui-même. La pâte et les cristaux qu'elle contient sont composés d'une certaine espèce minérale qui porte le nom de *feldspath*, et dans laquelle la silice est combinée avec l'alumine, la potasse et quelques autres bases accidentelles. On y rencontre de plus une assez forte proportion de fer combiné avec l'oxygène; c'est à la présence de cet oxyde métallique que le fond de la pierre doit sa couleur rougeâtre.

La dénomination de porphyre a été étendue par les

modernes à différentes autres pierres qui n'ont pas, à beaucoup près, la même composition. Nous ne nous occuperons ici que du porphyre rouge, qui a été particulièrement employé par les anciens et qui l'est encore fréquemment de nos jours.

On est resté longtemps sans connaître d'une manière précise les endroits d'où les anciens tiraient leur porphyre rouge. On savait, par les écrits de divers auteurs anciens, Pline notamment, que le porphyre rouge antique provenait d'Égypte. Si nous en croyons un savant travail publié, il y a une trentaine d'années, par M. Delesse, ingénieur des mines, c'est à deux voyageurs anglais, M. Burton et sir Pardner Wilkinson, qu'on doit la découverte, en 1823, de carrières immenses de porphyre rouge antique, dans un groupe de montagnes désignées, par Ptolémée, sous le nom de *Porphyrites mons*, et actuellement sous celui de *Djebel-Dokhan* (montagne de la fumée de tabac), situées à 25 milles géographiques de la mer Rouge.

La riche collection de porphyre rouge antique, qui figure au Muséum d'histoire naturelle de Paris, a été rapportée par M. Lefebvre, en 1837, du Djebel-Dokhan.

Il paraît néanmoins certain que les Égyptiens et les Grecs n'ont pas employé communément le porphyre. Les monuments et les statues que renferment les musées égyptiens sont le plus généralement en granit oriental, en syénite, en diorite. Les Romains sont les premiers qui auraient exploité cette pierre, et seulement à partir du règne de l'empereur Claude. Quoi qu'il en soit, le porphyre rouge antique fut très recherché par les Romains, qui en firent des colonnes, des cuves, de grands vases, des urnes et même des statues. Au XVI^e siècle, il était très employé dans toute l'Italie, particulièrement en Toscane, par les Médicis.

Quoique la taille en présente de très grandes difficultés, les anciens étaient parvenus à faire, avec le porphyre, des objets très délicats. Nous avons vu, par exemple, au Musée du Louvre, plusieurs statues polychromes, c'est-à-dire formées de substances de différentes couleurs.

Les monuments de porphyre rouge antique les plus célèbres sont, d'après Rondelet : l'obélisque de Sixte-Quint, à Rome; les colonnes de Sainte-Sophie, à Constantinople, qui ont 13 mètres de hauteur; quelques colonnes de l'église Saint-Marc, à Venise; le tombeau de sainte Constance, près de Rome; celui du pape Clément XII, celui de Théodoric, à Ravenne.

On trouve aussi des fragments de monuments en porphyre rouge dans toutes les villes de la Gaule, qui florissaient à l'époque de la domination romaine. A Metz, une grande cuve, qui sert actuellement de fonts baptismaux, a été découverte dans les ruines de bains baptismaux; à Poitiers a été trouvée la cuve dite de *Dagobert*, qui est maintenant conservée au Musée du Louvre.

Le porphyre rouge est encore fort recherché de nos jours, mais on ne le tire plus de l'Égypte. On en connaît aujourd'hui plusieurs gisements en différents points de l'Europe. Dans ces gisements, la pierre est, sinon identique quant aux caractères extérieurs et à la composition du porphyre rouge antique, au moins très rapprochée de celle de l'Égypte, à laquelle elle ne le cède guère pour la qualité, celui de Suède notamment.

Le porphyre employé dans notre nouvelle Cathédrale a été découvert dans l'Estérel, par M. Lenormand, quand il fut chargé de la construction exceptionnelle de ce monument.

La tradition et quelques indications d'auteurs anciens et modernes, Rondelet entr'autres, inspirèrent à cet architecte de talent la pensée de rechercher, sur notre littoral, dans les environs de Roquebrune (Var), les traces des carrières exploitées jadis par les Romains.

Grâce à ses investigations, on finit par découvrir, dans les montagnes de l'Estérel (1), qui ne possédaient alors ni routes ni sentiers, divers gisements, offrant, pour la plupart, le caractère de porphyre granitique, mais parsemés cependant de blocs identiques aux beaux types anciens.

(1) Notamment au lieu dit le *Pont-du-Pigeonnier*, rocher suspendu, qui est une des grandes curiosités de la nature, et au mont *Vinaigre*.

Dans ce pays, travaillé par de nombreux petits volcans, qui présentent aux géologues les produits éruptifs les plus variés, les bouleversements ont malheureusement laissé peu de masses intactes; on a pu cependant trouver plusieurs centaines de colonnes d'une hauteur maxima de 2^m,50 seulement, jusqu'à ce jour.

Cet emploi, pour la basilique de Monaco, du porphyre rouge, dont l'usage avait cessé depuis l'antiquité dans les édifices, aussi bien par l'ignorance des gisements exploitables que par la difficulté de main-d'œuvre, a attiré l'attention des industriels, qui commencent des exploitations sur une grande échelle.

M. Escalle, marbrier, à qui est confiée la fourniture des colonnes de la Cathédrale, a découvert, en outre, un porphyre bleu à grandes parties, supérieur à tous ceux connus.

Après M. Lenormand, M. Escalle et M. Viegl, son associé, sont venus d'autres industriels qui ont continué les recherches, et l'on peut dire aujourd'hui — remarque bien digne de terminer cet article — que la Cathédrale de Monaco et les études de son habile architecte ont été la source d'une prospérité nouvelle pour les habitants des contrées, hier encore désolées, de l'Estérel.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Villefranche. — L'avis français *l'Utile*, commandé par M. Windham et venant de Toulon, est entré samedi matin en rade de Villefranche.

L'Utile est bien connu à Monaco, où il a concouru, il y a deux ans, à la pose de la bouée, qui est fixée à l'entrée de notre port.

San Remo. — On écrit de San Remo au *Littoral*: « La nouvelle gare de San Remo a ouvert ses portes au public et la vieille baraque vermoulue qui en tenait lieu a tout à fait disparu pour faire place à une jolie construction bien comprise, bien agencée, possédant un vrai buffet et tout le confort nécessaire qui nous a si longtemps fait absolument défaut; désormais nous n'aurons plus à rougir devant nos visiteurs cosmopolites. »

Gènes. — L'Italie reçoit d'un de ses abonnés la lettre suivante :

Permettez-moi de vous faire part d'un vol dont j'ai été victime ces jours derniers.

J'ai fait le trajet de Turin à Nice en chemin de fer, en passant par Sampierdarena. Arrivé à Nice, je me suis aperçu que mes trois malles avaient été ouvertes en route et fouillées dans tous les coins.

Tous les paquets, toutes les boîtes avaient été ouverts; quant à un gros porte-monnaie bien caché et renfermant 70 florins en or et en argent hollandais, il avait disparu et je n'ai pu en trouver la trace. Une paire de boutons de manchettes avait également disparu. Il est heureux qu'ils aient laissé dans mes malles plusieurs autres objets de valeur.

Il me semble que les voyageurs ont le droit d'exiger que l'administration des chemins de fer prenne des mesures efficaces contre ces voleurs dans les wagons des bagages.

J'ai appris que ces vols se renouvellent trop souvent.

Nous avons pu constater par expérience, ajoute *L'Italie*, que les vols de cette nature ont surtout lieu dans les bagages voyageant successivement sur les lignes de deux réseaux différents, par exemple le réseau français et le réseau italien. On comprend facilement que l'intention des voleurs est de rendre difficile les recherches de la police; aussi serait-il bien que les polices française et italienne se missent enfin d'accord pour empêcher de semblables faits, qui sont vraiment trop fréquents.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*.)

Les lettres françaises ont été cruellement éprouvées depuis mon dernier courrier. Gustave Flaubert, Edouard Fournier, ont succombé à quelques jours de distance. C'étaient deux braves cœurs, deux intelli-

gences d'élite: le premier a marqué, avec *M^{me} Bovary*, l'évolution que le roman moderne est en train d'accomplir; le second, par une suite de travaux d'une érudition aimable, d'une recherche infatigable, a rendu de durables services à l'histoire littéraire et archéologique de la France. Flaubert laisse achevé un roman, *Bouvard et Pécuchet*, que va publier la *Nouvelle Revue*, dirigée par *M^{me} Edmond Adam*, et qui est une critique philosophique du bourgeoisisme de nos jours. Fournier légua au public une *Histoire du Palais-Royal*, qu'on dit remplie de faits curieux, de trouvailles inédites.

Pendant que la mort éteignait ces deux esprits distingués, l'Académie Française donnait un successeur à Jules Favre. Les palmes vertes restent fixées à une robe. *M^e Rousse* a été élu par dix-huit voix, battant *MM. de Bornier*, Eugène Manuel et Oscar de Vallée. *M. Rousse* a soixante-trois ans. C'est un des membres les plus estimés du barreau de Paris, tant par son talent que par son caractère. Pendant la Commune, le nouvel académicien s'honora en réclamant la mission de défendre *M^r Darbois* et les otages. *M. Rousse* a publié les discours de *Chaix-d'Est-Ange*, son maître, et écrit plusieurs préfaces à divers ouvrages, qu'il a réunies en volume pour appuyer sa candidature à l'Académie. C'est, à coup sûr, un homme de mérite; mais sa place était-elle indiquée au Palais-Mazarin? Voilà qui est plus discutable. Les avocats absorbent beaucoup trop de place dans notre pays: ils se fourrent partout, régissent tout, profitent de tout. Il serait à souhaiter qu'une digue soit enfin mise à cet envahissement de la robe. Quand des écrivains de la valeur de *Paul de Saint-Victor*, de *Coppée*, de *Jules Lacroix*, attendent encore à la porte du Palais-Mazarin, il est assez lamentable de la voir s'ouvrir devant un maître *Rousse*. *MM. Dufaure* et *Emile Ollivier* suffisaient pour représenter le barreau au bout du pont des Arts.

Pour cause de retraite a eu lieu, ces derniers jours, la vente des meubles, objets d'art, dentelles et bijoux d'une demi-mondaine bien connue, dont le train de maison, par sa correction et son faste de bon goût, rivalisa, sous l'Empire, avec celui des femmes du monde les plus en vue. Aussi, s'est-on beaucoup rendu à l'exposition qui a précédé les enchères en question, et se tenait dans l'appartement même de la vendeuse. Ce n'étaient là que princesses et marquises, en déplacement de curiosité.

Le département des écrins attirait vivement l'attention féminine. La plus belle moitié du genre humain n'est pas près de passer devant les pierreries d'un œil indifférent. A ce propos, je noterai qu'on est assez tenté généralement d'exagérer la valeur de certains diamants historiques. C'est ainsi que le *Sancy*, qui appartient aux *Demidoff* et qui fit tant de sensation dans les fêtes de l'Empire, où *M. Paul Demidoff* l'exhibait assez volontiers, ne vaut pas, en réalité, au delà de cent quarante-huit mille francs.

Les pierres précieuses ont, de tout temps, joué un grand rôle auprès de l'imagination des peuples, et la superstition leur a attaché mille propriétés plus ou moins chimériques. Il y a des pierres qui portent bonheur, comme le saphir, la turquoise ou l'œil-de-chat; d'autres qui promettent la mort violente, comme le rubis, à ceux qui en portent habituellement, ou des deuils et des peines, comme l'opale.

M^{me} Musard, qui mourut si lamentablement l'an passé, privée de la raison et à moitié aveugle, avait une prédilection marquée pour l'opale et possédait deux pierres de cette espèce, de taille incomparable, qu'elle portait fréquemment.

Les perles signifient larmes. L'impératrice *Charlotte* adorait les perles, comme *Marie Stuart* et *Anne de Boleyn*.

En dépit de ces remarques, les pierres ne diminuent pas de valeur. Elles sont plus que jamais aimées et convoitées. L'importation des diamants du Cap, qui ne sont possibles qu'aux lumières à cause de leur teinte jaunâtre, a fait renchérir le prix des diamants de vieille roche. On se les dispute leur poids de billets de banque et, ces jours-ci, j'ai vu partir, à destination de Londres, une agrafe de taille pour y suspendre l'éventail, qui ne valait pas moins de cent quatre-vingt mille francs. Une misère, comme vous voyez!...

Les fêtes, qui se multiplient en ce moment à Paris,

les beaux mariages qui abondent font sortir les diamants de leurs écrins. On en pouvait voir d'admirables, cette semaine, au cou, aux bras, sur la tête des femmes, leurs corsages ou leurs jupes aux soirées de la comtesse Charles de Greffulhe, de la vicomtesse de Tredern, de la marquise de Rosambo, de la marquise d'Harcourt, de la vicomtesse de Courval, de la marquise de Trévise, de la comtesse de Pommyer, de la marquise de Castellane, de la comtesse de Beaussier, de M^{mes} Bamberger, Fould, de Hirsch et *tutte quante*. Les salons continuent à être plus animés que jamais, et, le 29, la princesse de Sagan donne une fête costumée pour laquelle le jardin magnifique de son hôtel sera mis en réquisition.

On y reproduira, entr'autres attractions, le quadrille des cartes à jouer, dansé, l'année dernière, chez la princesse de Galles.

La famille royale d'Angleterre compte actuellement plusieurs représentants à Paris : la princesse héritière d'Allemagne et le duc et la duchesse de Connaught. Leurs Altesses Impériales et Royales visitent, de compagnie, les principaux endroits intéressants de la capitale, et se sont rendues à Versailles et à Saint-Germain. L'exposition des Beaux-Arts, qui vient de s'augmenter de deux nouvelles salles, a été honorée de la visite des illustres voyageurs. Le groupe des artistes qui ont décoré le théâtre de Monte Carlo est brillamment représenté à l'exposition. Feyen-Perrin avec le portrait de M. Lepère, très ressemblant et d'un beau style, expose un *Retour de la pêche à marée basse*, d'une poésie et d'un sentiment admirables. Vous connaissez la scène :

Sur le ciel où le vent de la plage soulève
Et semble balayer des poussières d'argent,
Le troupeau des pêcheurs se détache émergeant
De l'horizon rigide et luisant comme un glaive ;
Les vieillards aux bras durs, les filles aux pieds blancs,
Foulent d'un pas égal le sable qui se presse,
Et l'air salé du flot met la même caresse
Sur les cheveux dorés et sur les chefs tremblants.

Le peintre a interprété de main de maître le poète, et sa toile est un des grands succès du Salon.

Gustave Jundt a un *Retour de la mariée* et une *Faneuse* qui attirent et retiennent tous les yeux. Que de charme, que de vie et quel art séduisant dans le pinceau du sympathique maître alsacien et comme ses toiles savent parler à tous les cœurs et à toutes les imaginations !. Théodore Lix expose un *Camille Desmoulins au Palais-Royal* composé avec soin et d'un effet saisissant ; Boëtzl, une toile enlevée brillamment et marquée au bon coin ; Gustave Boulanger, deux panneaux pour la mairie du XIII^e arrondissement : *Mariage et Patrie*, d'une composition savante et d'un grand aspect ; Doré a le *Crépuscule* et un *Paysage d'Ecosse* traités avec cette maestria qui a fait de lui l'illustrateur par excellence de notre époque ; sa statue, la *Madone*, est d'un sentiment pénétrant et d'un style très pur ; la *Torchère*, de Cordier, et son buste de M^{lle} D..., font honneur au ciseau coloré et puissant de l'habile artiste ; enfin, les bustes du sergent Hoff et de M. de L..., par Sarah Bernhard, non moins que son curieux tableau : *la Jeune fille et la mort*,

La mort glisse en son rêve, et, tout bas : Viens, dit-elle ;
L'amour c'est l'éphémère, et je suis l'immortelle...

prouvent que, la Comédie-Française lui manquant, l'éminente artiste a encore d'autres champs où moissonner le succès.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS

Les Tapisseries Flamandes

Le territoire des Flandres étant de peu d'étendue, la propriété foncière aux mains des riches, la population surabondante, la bourgeoisie et le peuple avaient dû s'adonner à l'industrie et au commerce ; c'est ce qui explique la grande prospérité, au moyen âge, des Flandres, qui cultivaient surtout les arts industriels, et c'est ainsi que, du XV^e au XVII^e siècle, elles eurent en Europe le monopole de la fabrication et du commerce des belles tapisseries historiées ; dès le com-

mencement du XV^e siècle, Tournai, Bruxelles, Enghien, Gand, Audenarde, Lille, Douai, Bruges, Louvain, Valenciennes, Malines, Mons, Lannoi, Orchies, Roubaix, Tourcoing, comptaient de nombreux ateliers en pleine activité. Sous Charles-Quint, il y avait des fabriques dans toutes les localités un peu importantes de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut, des Tournaises et du Brabant, telles que Bois-le-Duc, Bréda, Diest, Saint-Trond, Alost, Ath, Béthune, Binche, Blandin, Camphin, Courtrai, Estainrbourg, Grammont, Hal, Lambeke, Marquain, Termonde, Tirlemont et Ypres.

A cette époque, Anvers était le grand entrepôt de commerce pour les tapisseries, où les maîtres tapissiers des Flandres exposaient, dans des galeries disposées à cet effet, des tapisseries de tout genre, parmi lesquelles les marchands étrangers faisaient leur choix.

Bruxelles l'emportait sur tous les autres centres de fabrication par la perfection de ses tapisseries historiées. M. A. Wauters, qui vient de publier une excellente monographie sur les tapisseries bruxelloises, cite les noms de 500 fabricants et artistes tapissiers, parmi lesquels figurent en première ligne les Raes, Van den Hecke, Leyniers, Pannemacker, Van der Borcht, Rydams, Geubels, etc. ; il donne en outre la nomenclature des 250 tentures principales sorties de leurs ateliers.

Tout d'abord, on tissait les tapisseries d'après les cartons des peintres primitifs de l'école flamande, tels que : Roger Van der Weyden, Vermeyen, Quentin Metsys, Pierre de Kempeneer, etc. ; vers la fin du XVI^e siècle, les artistes tapissiers s'inspirèrent des plus grands maîtres de l'Italie, Raphaël, J. Romain, Titien, Véronèse ; mais on cite particulièrement le nom de Bernart Van Orley (Bruxelles, 1490-1560) comme s'étant créé une spécialité dans ce genre. Elève de Raphaël, peintre officier de Marguerite d'Autriche, puis de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, il dessina une grande quantité de cartons pour des tapisseries destinées à orner les palais de l'Empereur, des princes de la maison d'Autriche et de la duchesse de Parme ; on cite, en particulier, une série de belles chasses, où étaient retracés au naturel les portraits de Charles-Quint et des seigneurs les plus considérables de sa cour, les portraits d'hommes et de femmes représentant les aïeux du prince de Nassau. Le prince, pour lequel ces cartons avaient été peints, donna ordre à Jean Jordaens, peintre d'Anvers, établi à Delft, de les copier à l'huile pour sauver ces chefs-d'œuvre de la destruction. Félibien ajoute que Van Orley était chargé de surveiller le tissage de toutes les tapisseries que les papes, empereurs et rois faisaient faire en Flandres, d'après les dessins italiens.

L'édit du 16 mai 1544 (ordonnance sur le style et métier des tapisseries des Pays-Bas), rendu par Charles-Quint, qui reproduisait, en les améliorant et les augmentant, les prescriptions de l'édit de 1538, publié sous Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, était pour ainsi dire le code des fabricants de tapisseries ; il avait pour objet, en réglementant la fabrication, d'obvier aux abus qui s'étaient introduits ; cet édit, contenant 90 articles, traitait toutes les questions relatives à l'apprentissage, aux conditions de la maîtrise, aux devoirs et droits des maîtres et des compagnons, au mode de fabrication, à la qualité des matières premières et des couleurs.

L'édit divisait les tapisseries en trois catégories : les tapisseries cotées au-dessous de 8 patars (8 sols) l'aune pouvaient être tissées en laine courte, poil et autres étoffes.

Les tapisseries cotées de 8 à 24 patars l'aune ne pouvaient être tissées en flocons de laine, fil brûlé, fil de lin, fil de légère couleur noire ni de poil.

La première catégorie était composée de tapisseries cotées 24 patars et au-dessus l'aune ; celles-ci devaient être tissées en véritable laine de Lyon, fil d'Aragon ou sayette d'Ecosse ; on ne pouvait employer le sangle filé avec de la soie, ni le fil jaune entortillé avec de la

soie de la même couleur. Les têtes, les nez, yeux et bouches des personnages devaient être ouverts au fond de la tapisserie. La tapisserie devait être, dans toutes ses parties, de la même épaisseur et solidité.

Les tapisseries devaient être enluminées dans la ville où elles avaient été ouvrées.

L'enlumineur ne pouvait user d'aucune couleur détrempe dans l'eau, ni de peinture à la fresque, hormis l'encre et la foule-graine. Il ne devait se servir de ces dernières substances que pour tirer des contours, pour tracer la séparation des fruits, des légumes, des membres, etc., si l'ouvrage l'exigeait, sans pouvoir introduire dans la tapisserie, par ces couleurs, aucun objet qui n'y aurait pas été ouvert au fond.

L'ouvrier appointeur-enlumineur pouvait se servir de craie blanche, de terre rouge et noire pour disposer les lignes des visages et des membres non ouverts au champ de la tapisserie, pourvu qu'elles ne fussent pas détrempees dans l'eau.

Comme il arrive souvent, dit l'édit, que, par la faute des teinturiers, le bleu de pourpre, le jaune, le vert et semblables couleurs, ne sont appropriées comme il convient et que la tapisserie, quoique bonne, en perde en estime et en valeur, l'appointeur, pour y remédier, pourra se servir de fil teint dans ces différentes couleurs.

Toute tapisserie ainsi faite et amendée devait, avant d'être livrée, si l'acheteur le désirait, être vérifiée par les doyen et jurés du métier de la ville où elle devait être reçue. Si la tapisserie était reconnue conforme à l'ordonnance, l'acheteur n'avait plus de recours contre le vendeur pour les fraudes qu'il découvrait dans la suite.

Il était défendu d'exercer aucun changement à la tapisserie, après la visite, sauf pour y ajouter les armoiries de l'acheteur, si ce dernier le demandait.

Le trucage, dit M. Houdoy, n'est donc pas une invention moderne ; au XVI^e siècle, les malins avaient trouvé commode et lucratif d'imiter, au moyen de procédés de peinture, le travail délicat de la navette et de réaliser, par ce moyen audacieux, de faciles bénéfices. Il y a pourtant dans cette ordonnance un aveu à recueillir : l'autorité permettait pour les visages et membres nus, les retouches de peinture au moyen de certains ingrédients. Cette tolérance s'explique facilement ; à cette époque, les tapissiers n'avaient à leur disposition qu'un nombre assez restreint de couleurs franches et solides, et il manquait à la palette toutes les teintes rompues, toutes les nuances intermédiaires, conquêtes successives de la chimie.

On n'autorisait l'emploi que d'une seule couleur humide, le noir, et son emploi devait se borner à accentuer le trait séparatif qui dessinait les contours ; c'est un procédé employé quelquefois dans les peintures à fresques pour augmenter le relief ; quant aux couleurs employées sèches, c'est-à-dire en poudre, c'était une espèce de fard dont on retouchait les chairs et surtout les figures pour suppléer aux imperfections du tissu.

Les marques et signatures sur les tapisseries valant plus de 24 patars étaient l'objet de dispositions spéciales, qui ont une importance particulière, puisqu'elles permettent de reconnaître l'origine des tapisseries flamandes ; nous les reproduisons *in extenso* :

Tout franc-maître, voulant exercer la profession de tapissier, devait prendre une marque pour faire reconnaître ses produits et la présenter aux jurés pour être mise, avec ses nom et prénoms, au livre spécial tenu à cet effet.

Le fabricant était tenu de faire ouvrir, sur l'un des bouts et au fond de la tapisserie, telles enseigne que la ville ordonnerait pour que l'on sache que l'ouvrage venait de telle ville et de tel maître.

Nul maître ouvrier ne pouvait entreprendre une tapisserie pour le compte d'un maître, d'un marchand ou d'un facteur, sans la faire entièrement dans la ville, à moins que la convention ne portât qu'elle devait être faite dans telle autre ville. Dans ce cas, le maître ouvrier faisait mettre audit ouvrage la marque du maître

tre qui avait fait la tapisserie et l'enseigne de la ville où elle avait été faite.

Aucun maître ouvrier ni autre travaillant ou faisant travailler au plat pays ou hors de ville et lieu franc ne pouvait mettre ni ouvrir au bord de la tapisserie ou ailleurs l'enseigne ou la marque dont il pouvait se servir dans sa ville, sous peine de confiscation de la tapisserie au profit du seigneur ou d'être corrigé arbitrairement.

Personne ne pouvait contrefaire, falsifier ou effacer la marque d'une tapisserie, sous peine de perdre la main droite et d'être à jamais exclu du métier.

Déjà, lors de l'ordonnance du magistrat de Bruxelles de 1528, il avait été dit que toute pièce fabriquée dans cette ville devait porter, sur la lisière du bas, d'un côté, la marque du fabricant ou de celui qui l'avait fait confectionner, et, de l'autre, un petit écusson entre deux B (Bruxelles, Brabant).

On peut donc reconnaître approximativement l'époque à laquelle une tenture flamande appartient; si elle ne porte ni la marque légale de la ville, ni un monogramme ou un nom de fabricant, elle est antérieure à 1544. Si on y lit un nom écrit en toutes lettres, elle date au plus tôt de l'époque des archiducs Albert et J. Sabelle. C'est alors, en effet, que l'on voit Sperrings, Jean Raes, Jacques Geubels, etc., inscrire sur les tapisseries leur nom soit en entier, soit légèrement abrégé, usage dont il n'y a pas d'exemple antérieurement et qui devint obligatoire. Dans l'époque intermédiaire, on se sert de chiffres, ou monogrammes, dont les uns peuvent s'expliquer parce qu'ils se composent de lettres, et dont d'autres restent à deviner. La disparition des registres où l'on devait consigner les signes ou monogrammes adoptés rend les recherches très difficiles.

Des tentures portent un chiffre ou signe surmonté d'un 4, et, ce 4, nous apprend M. Wauters, c'est un chiffre de marchand composé, comme le disent certains actes d'anoblissement, « d'un 4 contourné, avec traverse croisée et montant accolé de lettres diverses »; chaque fois qu'on le rencontre, c'est que la tapisserie a été faite pour un marchand ou par un tapissier qui faisait aussi le commerce de tentures.

Malgré les peines draconiennes édictées contre les fraudes, en 1560, les fabricants de Bruxelles se plaignaient des marchands d'Anvers qui démarquaient les tapisseries et faisaient tisser la marque recherchée de Bruxelles sur des tapisseries de qualité inférieure, ce qui nuisait à leurs fabrications.

L'article 9 du règlement d'Audenarde, du 16 janvier 1671, reproduit la même disposition: « Tous les maîtres tapissiers seront obligés, ensuite de l'article 41 de la Caroline, de faire travailler par leurs ouvriers, au commencement de chaque pièce et dans la lisière d'en bas, leurs noms de baptême en brief et leurs surnoms tout au long, afin que la fabrique de chacun soit connue. »

La marque de la ville d'Audenarde consistait en: « une forme d'ornement avec une espèce de croix, et une autre marque en façon de cœur, avec des lunettes par-dessus. »

Les cartons, c'est-à-dire les peintures qui servaient de modèles, devenaient la propriété exclusive du fabricant: nul franc-maître, compagnon, apprenti, peintre ou autre ne pouvait contrefaire, dessiner ou peindre le patron d'un autre maître, sous peine de 30 karolus d'or, dont un tiers au profit du seigneur, un tiers au métier et le troisième tiers à la partie lésée.

L'article 46 de l'édit organise, à Anvers et à Berques, un service de courtiers chargés de renseigner les maîtres et les marchands et de servir d'intermédiaires dans leurs transactions; il leur était formellement interdit d'acheter des tapisseries pour leur propre compte.

Les membres de la gilde étaient chargés de tenir un registre, où ils inscrivaient les noms de tous les membres de la corporation, francs-maîtres, compagnons et apprentis; les doyens et jurés chargés de

l'exécution de l'édit devaient visiter périodiquement tous les ateliers et vérifier l'exactitude du registre, d'après lequel les certificats et livrets étaient délivrés aux ouvriers.

Les peines qui servaient de sanction à l'édit étaient très variées: amende, confiscation, réparation honorable, pèlerinage à Rome ou à Saint-Jacques en Galicie, suspension et exclusion du métier, bannissement, amputation de la main droite.

L'art de la tapisserie prospéra en Flandres jusqu'au milieu du XVII^e siècle; à cette époque, les tapissiers, qui ne pouvaient lutter avec les manufactures du Louvre, de la Planche, des Gobelins et de Beauvais, abandonnèrent le grand style pour fabriquer des tapisseries, à paysages ou à scènes de genre empruntées aux sujets de Teniers, ce qui fit donner à ces tapisseries le nom de « verdure de Flandres, Tenières, Tinettes », où ne figuraient que des personnages et animaux de très petites dimensions, sans modèle ni dégradation de couleur et autrement que par teintes plates.

Après la bataille de Cassel, Edouard III avait prohibé l'exportation des laines anglaises et défendu l'importation des tapisseries de Flandre. Cette mesure porta un coup terrible à l'industrie flamande, et, dès cette époque, un grand nombre d'ouvriers passèrent à l'étranger.

Les proscriptions religieuses, la guerre entre la France et l'Espagne, l'emploi du cuir de Cordoue, les droits considérables imposés par Colbert, les droits de 120 florins le cent pesant perçus en Angleterre, amenèrent, avec la décadence de l'art, la ruine de la fabrication flamande. Les ouvriers émigrèrent et transportèrent leurs métiers dans les pays suivants: France, Hongrie, Toscane, marquisat de Mantoue, duché de Clèves, Provinces-Unies, Palatinat, Angleterre, Styrie, Bavière, Russie et Prusse.

Les magasins des tapisseries de Flandres étaient situés, à Paris, rue du Petit-Lion, derrière l'hôtel de Bourgogne.

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 16 Mai 1880

GOLFE JUAN.	b. St-Joseph, fr., c. Chiana,	sable.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	t. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	b. l'Assomption, id., c. Audibert,	id.
ID.	t. Divine-Providence, id., c. Fochon,	id.
PORT-MAURICE.	balanç. Sta Muria Grazia, ital., c. Pignatelli,	charbon.
GOLFE JUAN.	b. Virginie, fr., c. Isoard,	sable.
ID.	b. l'Assomption, id., c. Audibert,	id.
ID.	t. la Fortune, id., c. Moute,	id.
ID.	b. St-Pierre, id., c. Giraud,	id.
ID.	t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin,	id.
ID.	t. Marie-Claire, id., c. Musso,	id.
ID.	b. l'Eclaircur, id., c. Jovenceau,	id.
ID.	b. la Créole, id., c. Perrier,	id.
ID.	b. le Charles, id., c. Allègre,	id.
ID.	b. la Thérésine, id., c. Hébert,	id.
ID.	b. St-Joseph, id., c. Chiana,	id.

GOLFE JUAN. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sable.
 GOLFE EZA. b. l'Assomption, id., c. Barral, chaux.
 GOLFE JUAN. b. l'Assomption, id., c. Audibert, sable.
 ID. b. l'Eclaircur, id., c. Jovenceau, id.
 ID. b. St-Joseph, id., c. Raybaud, id.
 GOLFE EZA. b. l'Assomption, id., c. Barral, chaux.

Départs du 10 au 16 Mai 1880

GOLFE JUAN. t. Marie-Claire, fr., c. Musso, sur lest.
 ID. b. la Thérésine, id., c. Hébert, id.
 ID. b. le Charles, id., c. Allègre, id.
 ID. t. la Fortune, id., c. Moute, id.
 ANTIBES. bilanc. Caterina, ital., c. Bregliano, vin.
 GOLFE JUAN. b. St-Joseph, fr., c. Chiana, sur lest.
 ID. t. la Fortune, id., c. Moute, id.
 ID. b. le Charles, id., c. Allègre, id.
 ID. t. St-Pierre, id., c. Giraud, id.
 ID. t. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id.
 VILLEFRANCHE. b. l'Assomption, id., c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. t. Divine-Providence, id., c. Fochon, id.
 VILLEFRANCHE. b. Virginie, id., c. Isoard, id.
 ID. b. l'Assomption, id., c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. t. la Fortune, id., c. Moute, id.
 ID. t. St-Pierre, id., c. Giraud, id.
 ID. b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, id.
 ID. t. Marie-Claire, id., c. Musso, id.
 ID. b. l'Eclaircur, id., c. Jovenceau, id.
 ID. b. la Créole, id., c. Perrier, id.
 ID. b. le Charles, id., c. Allègre, id.
 ID. b. la Thérésine, id., c. Hébert, id.
 ID. b. St-Joseph, id., c. Chiana, id.
 ID. b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, sur lest.
 VILLEFRANCHE. b. l'Assomption, id., c. Barral, id.
 ID. b. l'Assomption, id., c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. l'Eclaircur, id., c. Jovenceau, id.
 ID. b. St-Joseph, id., c. Raybaud, id.

PHARMACIE ANGLO-FRANÇAISE

MONACO-CONDAMINE

SIROP ET PATE PECTORALE DE KAROUBA

de

P.-A. MURATORE, Pharmacien-Chimiste

Ces deux excellentes préparations se recommandent par leur efficacité certaine dans la toux, rhumes, catarrhes, bronchites, etc., etc.

Prix du flacon: 2 fr.; la boîte: 1 fr. 25.

Dépôts: A Paris, Fabre, 15, rue de la Verrerie.
 A Marseille, Pharmacie Centrale.
 A Nice, Rostagni, Pharmacien-Droguiste.

Fonds d'épicerie & comestibles à remettre

pour cause de santé. — Emmanuel CROVETTO

S'adresser, 41, rue du Milieu, Monaco

En vente à l'imprimerie du Journal:

L'ANNUAIRE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

POUR 1880

1 vol. petit in-8°, de 300 pages, cartonné.

Prix: 3 fr. — Par la poste, 3 fr. 50 en un mandat-poste.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1880

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres).

Ma	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir					
	9	752.4	752.4	753.1	753.8	753.8	17.2	18.0	17.5	15.5					14.6
10	55.5	55.4	55.4	55.3	56.0	18.2	18.5	15.8	15.6	14.0	16.7	69	calme, s. S.	voilé, s. pluie	
11	58.7	58.6	59.0	58.0	57.6	15.8	18.1	16.1	16.0	15.7	16.0	64	E	un peu voilé, soir qq. g.	
12	54.9	55.0	55.3	54.6	54.6	18.2	17.0	15.6	17.2	17.0	16.2	79	id.	couvert, pluie	
13	58.2	58.7	58.7	58.6	59.0	17.1	18.0	17.8	16.8	15.8	16.7	61	O	beau	
14	60.0	60.0	60.0	59.6	59.5	19.2	21.0	19.2	17.2	16.4	17.5	82	calm., s. S. O.	très beau	
15	59.3	58.8	58.5	57.1	57.5	18.2	19.4	18.6	17.6	16.3	18.2	81	calme	beau, brouill. épais sur mer	
DATES															
Températures extrêmes															
Maxima 19.4 18.6 18.1 18.2 19.4 21.0 20.2															
Minima 13.5 12.5 10.5 10.5 10.5 13.4 13.8															
Pluie tombée: 9 ^{mm} 7															